

Charles Cartoux

**Au public marseillais, au conseil de
guerre siégeant à Marseille (1871)**

Un communard exilé à Barcelone se défend

Présenté par Michèle Bitton
Marseille, 2022

Marseille, 30 octobre 2022

Contact : michele.bitton@gmail.com

C'est à Barcelone où il s'était exilé pour échapper à des poursuites judiciaires après la Commune de Marseille de 1871 que Charles Cartoux a fait imprimer cette longue lettre justificative adressée au public marseillais et au Conseil de guerre. Son texte est intégralement reproduit ici d'après l'exemplaire conservé à la Bibliothèque de l'Alcazar à Marseille¹. Cartoux lui-même n'a pas daté cette lettre, mais un tampon du 8 août 1871 figurant sur l'exemplaire consulté laisse penser qu'elle a été rédigée peu de jours avant cette date.

Le 23 mars 1871, Charles Cartoux était désigné, avec Émile Bouchet et Edmond Barthelet, par le Club républicain de la garde nationale comme un de ses délégués auprès de la Commission départementale de douze membres installée ce jour-là sous la présidence de Gaston Crémieux dans la Préfecture occupée. Outre ces trois délégués, cette Commission comptait paritairement trois délégués du Conseil municipal : David Bosc, Eugène Desservy et Joseph Sidore ; trois représentants du Comité des réunions populaires : Charles Alerini, Firmin Guilhard et Joseph Maviel ; et trois représentants du Club démocratique du Midi : Gaston Crémieux, Auguste Étienne (père) et Joseph Job. Leurs douze

1 Charles Cartoux, *Au public marseillais, au Conseil de guerre siégeant à Marseille*, Barcelone, Typographie de Narcisse Ramirez et Cie, [1871], Bibliothèque de l'Alcazar à Marseille, fonds patrimoniaux, Xd1781.

noms, parfois mal orthographiés, figurent au bas de la première proclamation de cette commission : après avoir rappelé qu'une guerre civile a été évitée à Marseille, elle exprime un soutien entier à Paris « l'héroïque capitale martyre », et fait savoir que Marseille ne pouvant plus faire confiance à l'administration préfectorale, il a été institué avec le Conseil municipal et les groupes républicains de la cité « une commission départementale, chargée d'administrer provisoirement le département des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille². »

Avec bien des aléas, des défections, des retraits et l'immixtion de délégués de Paris, cette Commission perdurera à la Préfecture jusqu'à l'écrasement de la Commune de Marseille dans le sang le 4 avril 1871.

Dans sa lettre, Cartoux insiste sur la brièveté de sa présence à cette Commission à laquelle il n'aurait participé que vingt-quatre heures. Il apprécia en effet très peu, et ce fut réciproque, note-t-il, les « exaltés » qui s'étaient emparés de la Préfecture, sans résistance et avec l'aide de gardes nationaux et d'un « élément étranger », à savoir les garibaldiens italiens qu'il considère comme la principale cause des désastres que connaîtra ensuite Marseille. Il admet qu'en tant que membre de cette commission, il a signé plusieurs documents, notamment la livraison à la Préfecture d'armes déposées à la gare, mais se sentant très rapidement pris dans une situation pour laquelle il n'éprouvait que « regrets » et « dégoûts », il se porta volontaire pour aller à Paris afin de recueillir des renseignements sur les événements qui s'y déroulaient et dont les Marseillais, et le reste de la France, étaient mal informés. Avant de décrire

2 Le texte complet de cette proclamation est reproduit en annexe ainsi que d'autres communiqués de la Commission départementale portant le nom de Cartoux.

longuement son séjour dans la capitale, qui lui a été reproché comme une complicité avec la Commune parisienne, il a à nouveau des mots très durs contre le « milieu enfiévré » qui règne sur la Préfecture marseillaise et il ne sera pas beaucoup plus tendre pour la Commune de Paris. Lorsqu'il arrive dans la capitale le 25 mars, la Commune n'y a pas encore été proclamée - elle le sera le lendemain. Seul le Comité central de la garde nationale était alors à l'Hôtel de Ville et Cartoux (qui fait lui aussi partie de la garde nationale, à Marseille) tient à souligner que l'appréciation générale des Parisiens était alors plutôt favorable à ce Comité dont les premiers actes semblaient purement municipaux. Il critique en revanche durement les aspirations gouvernementales de la Commune parisienne nommée durant son séjour et note qu'il a été « épouvanté » par le grave conflit qu'il pressentait déjà. Il épingle au passage un « fanatique de *l'Internationale* », M. Viard du Comité central qui lui fait connaître la « fâcheuse nouvelle » du récent départ pour Marseille des délégués de *l'Internationale*.

De retour à Marseille le 29 mars, Cartoux trouve tout changé à la Commission départementale : les délégués de la garde nationale et du conseil municipal s'en sont retirés depuis le 27 mars, et Landeck, un des délégués de Paris, a en main la direction du mouvement. Cartoux ajoute qu'il peut néanmoins rendre compte à Crémieux de ses « impressions » sur la capitale, mais assure qu'il n'a ensuite remis les pieds à la Préfecture qu'une seule fois. Après « la déchirante journée du 4 avril », il écrit qu'il est resté à Marseille jusqu'au 16 mai, puis a été envoyé en mission pour son travail – il était agent commercial à la Compagnie des chemins de fer du Midi – jusqu'en Espagne. Mais c'est en France, en s'arrêtant à Montpellier le 27 avril, qu'il apprit qu'un mandat d'amener

avait été lancé contre lui. Après quelques jours d'hésitation, il quitta Montpellier le 24 mai pour se réfugier à l'étranger.

Presque à la fin de son mémoire, il note que l'acquittement récent de Bouchet, qui comme lui avait été délégué du Club républicain de la garde nationale auprès de la Commission départementale, lui donne espoir de pouvoir revenir bientôt à Marseille.

L'acquittement d'Émile Bouchet avait été prononcé le 28 juin 1871, au terme du plus long procès intenté par le Conseil de guerre à Marseille à des communards, mais pas nécessairement aux plus importants. Parmi les dix-sept prévenus jugés lors de ce procès du 12 au 28 juin 1871, seulement trois, Bouchet, Gaston Crémieux et Auguste Étienne (père), étaient d'anciens membres de la Commission départementale provisoire constituée le 23 mars 1871 ; au terme de ce procès où Bouchet fut acquitté, Crémieux et Étienne furent condamnés à la peine de mort.

C'est avec l'espoir de revenir bientôt chez lui à Marseille et d'être lui aussi acquitté, que Cartoux adresse sa lettre au public marseillais et au Conseil de guerre. Il s'agit certes de justifications d'un communard très vite repentí, avec les défauts du genre – minimiser sa responsabilité ou la rejeter sur ses voisins. Mais c'est aussi une défense fondée sur le sens du devoir et du dévouement qu'il présente, au nom de la conscience et de la morale, écrit-il.

Si dans sa lettre Cartoux charge en effet un peu trop les exaltés et les étrangers qui ont occupé la Préfecture de Marseille et s'il tient absolument à se désolidariser de la Commune de Paris et de *l'Internationale*, il rappelle aussi que pendant « ces jours néfastes » il n'avait été guidé que par « un devoir sacré du dévouement ». Cette attitude, qui fut celle de bien des communards, à Paris comme à Marseille, engagés

avant tout pour défendre la République face à des risques de restauration monarchique, fut aussi celle de Cartoux avant et après la Commune. Plus téméraire ou plus inconscient que les nombreuses personnalités qu'il cite dans son mémoire, il avait pris le risque, pour défendre la France républicaine encore si fragile en 1871, de participer aux débuts de la Commission départementale provisoire des Bouches-du Rhône,-quitte à le regretter vingt-quatre heures plus tard.

Après cette introduction, il sera question de l'itinéraire de Cartoux, un nîmois installé à Marseille dans les années 1860, jusqu'à son exil en Espagne en 1871. La suite de son itinéraire sera évoquée après son texte. Il revint en effet à Marseille peu après l'envoi de sa lettre et se présenta spontanément aux autorités militaires. Ayant bénéficié d'un non lieu en novembre 1871, il poursuivit ensuite une carrière très honorable jusqu'à son décès en 1886 à Marseille.

La lettre qu'il adresse dès le mois de juillet 1871 au public marseillais et au Conseil de guerre, au-delà de sa repentance précoce, est un document important à verser à l'histoire de la Commune de Marseille, du moins à ses débuts, d'autant qu'il existe peu de témoignages écrits par ses acteurs.

Ceux de deux autres acteurs importants sont parvenus jusqu'à nous, celui d'Émile Bouchet³, dont Cartoux évoque l'acquittement, et celui de Bernard Landeck⁴, le délégué de Paris dont Cartoux dit qu'il avait pris en main la direction du mouvement marseillais.

3 Émile Bouchet, *À MM. les membres du Conseil de discipline des avocats de Marseille*, Marseille, Imprimerie T. Samat, [1871].

4 Bernard Landeck, *Un calomnié de la Commune. À Monsieur Clovis Hugues, député des Bouches-du-Rhône*, Paris, 1884, chez l'auteur, 45, rue Saint-Sauveur.

Ces autres témoignages pourront, nous l'espérons, constituer les deux prochains cahiers de la collection Némésis consacrée à des textes et documents autour des mouvements communalistes marseillais de 1870 et 1871.

Michèle Bitton

Marseille, 28 octobre 2022

Charles Cartoux (1828-1886)

De sa naissance à Nîmes jusqu'à son exil en Espagne en 1871

Charles Adolphe Cartoux est né le 24 décembre 1828 à Nîmes (Gard) où son père Louis Adolphe est avocat à la cour royale de la ville, et sa mère, Elizabeth Christine Durand, sans profession⁵.

Il est agent commercial de la Compagnie des chemins de fer du Midi à Marseille lorsqu'il apparaît en 1867 dans *L'Indicateur marseillais*⁶ où il est alors domicilié rue Impériale n°7 (actuelle rue de la République).

Après la chute de l'Empire et la proclamation de la République le 4 septembre 1870, il est membre du Club de la Révolution : le 30 octobre 1870 il est un des signataires du procès-verbal de la réunion tenue ce jour-là au n°14 du cours Belsunce, pour le lancement du manifeste du Comité du club de la Révolution, stipulant notamment de dissoudre les pouvoirs locaux, de révoquer les fonctionnaires de l'Empire encore en fonction, et de constituer une commission exécutive du nom de Comité du Salut public. Cette réunion citée par la presse locale⁷, est confirmée par le rapport parlementaire officiel sur les actes du gouvernement de la Défense nationale

5 État civil de Nîmes (Gard) : acte de naissance reproduit dans les illustrations. La seule notice biographique consacrée à Charles Cartoux publiée à ce jour est celle figurant dans l'ouvrage de Roger Vignaud, *La Commune de Marseille, dictionnaire*, Aix-en-Provence, Édisud, 2005, p. 77, notice que j'ai complétée ici par des données d'état civil et d'autres informations.

6 *L'indicateur marseillais pour l'année 1877*, p. 419.

7 *L'Égalité*, 2-3 novembre 1870.

remis à l'Assemblée nationale par de Sugny⁸. Lorsque le lendemain de cette réunion la Commune révolutionnaire est proclamée à l'Hôtel de Ville de Marseille sous la présidence d'Adolphe Carcassonne, Cartoux apparaît aussi parmi les signataires de l'affiche de cette proclamation⁹. Par souci d'apaisement, les autorités d'alors n'engagèrent pas de poursuites judiciaires contre les signataires de ces documents.

Les archives départementales conservent cependant une lettre de Cartoux du 1^{er} novembre 1870, le jour même de la proclamation de la Commune révolutionnaire, adressée au Citoyen Président de cette Commune pour refuser le mandat que celui-ci avait l'intention de lui confier. Il démissionne, écrit-il, de la Commune révolutionnaire pour deux motifs, d'une part parce que le manifeste qu'il a signé prévoyait « la nomination d'une commission exécutive de salut public réunissant tous les pouvoirs civils, militaires et judiciaires et dont les membres seraient désignés par le citoyen Esquiros » et d'autre part parce qu'il ne peut se permettre de quitter son travail à la Compagnie de chemins de fer qui est son seul moyen d'existence¹⁰.

Il se laisse apparemment convaincre d'entrer en politique en étant candidat aux premières élections municipales post-impériales du 13 novembre 1870, sur la liste indépendante présentée par le journal *L'Égalité*¹¹. Il n'est pas élu, mais

8 Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, par M. de Sugny, sous-commission du Sud-Est, Marseille, Versailles, Imprimerie Cerf et fils, 1873, pp. 119-110.

9 Voir illustration.

10 Arch. départementales BdR 1 M 713. Lettre intégralement reproduite en annexe.

11 *Le Petit Marseillais*, 12 novembre 1870.

plusieurs candidats de *L'Égalité* le sont à ce scrutin majoritairement remporté par la liste concurrente du *Comité républicain*¹² dont le Maire, Jacques Thomas Bory, est issu.

Quelques jours après ces élections, Cartoux est l'un des cinq membres nommés le 25 novembre 1870 par le préfet Alphonse Gent pour faire partie du Comité du recensement de la garde nationale de Marseille. Il est à l'origine, comme il l'écrit dans son mémoire, du Club républicain de la garde nationale qui le 23 mars 1871 le désigna, à son insu dit-il, pour être membre de la Commission départementale provisoire installée à la Préfecture.

Je le laisserai relater ensuite lui-même dans sa lettre les faits et gestes qui furent les siens à partir de ce 23 mars jusqu'à l'impression de cette lettre en Espagne vers le début du mois de juillet 1871. Après son texte, j'évoquerai la suite de son itinéraire peu commun jusqu'à son décès à Marseille.

12 *Le Sémaphore de Marseille*, 15 novembre 1870.



DeK 6374

AU PUBLIC MARSEILLAIS.

AU CONSEIL DE GUERRE SIÉGEANT À MARSEILLE.

Loi de France par raison de prudence, exagérée peut-être, mais conforme aux conseils de mes amis, je n'en ai pas moins suivi attentivement les débats qui se sont déroulés devant le Conseil de guerre de Marseille.

Les lettres qui me sont parvenues dans cet exil volontaire que je regrette presque, toutes, dévouées, sympathiques et cordiales, me donnent à comprendre que pour quelques uns, des hauts personnages de Marseille, ma conduite dans ces jours de tourment révolutionnaire est diversement appréciée. J'entrevois même chez plusieurs une intrigue que je déclare perfide et qui aurait pour but de mettre à profit et mon absence et mon silence surtout, pour me sacrifier à de basses rancunes ou à des intérêts particuliers.

Le moment est venu pour moi d'éclairer la conscience du Conseil et celle aussi de ceux qui me connaissent assez peu pour conserver à l'égard de ma conduite et de mes sentiments des doutes offensants, bien près de devenir accusateurs.

Ma seule défense, et je n'en veux pas d'autres, sera le récit vrai, sincère, loyal que je me dispose à livrer au public, et de ma conduite et de mes actes dans cette période de quelques jours pendant lesquels je me suis trouvé mêlé au mouvement politique de Marseille.

La défense d'un homme qui a toujours été honnête et qui, je n'hésite pas à le déclarer bien haut, est pur dans son passé de toute tache compromettante, mérite considération.

C'est au nom de la conscience, c'est au nom de la morale, c'est au nom de ce que j'ai de plus cher au cœur que j'adresse au public Marseillais, comme aussi au Conseil de guerre, le récit, dénaturé par quelques uns, de ma conduite, sans rien cacher de ce qu'elle peut même présenter de compromettant; et bien qu'il m'en coûte de les entretenir de mon infime personnalité, je me vois dans la nécessité de remplir un devoir de conscience qu'il ne m'est plus possible d'ajourner.

Inutile de faire ici l'historique de ce club Républicain de la Garde Nationale dont j'ai été l'un des fondateurs; personne n'ignore les principes d'ordre public et de conservation Républicaine qui furent la base de son institution, principes, du reste, tant de fois exprimés et dans son programme et dans ses manifestes et circulaires. Je me contenterai de dire à l'honneur de ce club, que des hommes haut placés et considérés dans le commerce et l'industrie, plusieurs, même, ne partageant pas nos opinions politiques, mais les respectant, parcequ'ils les savaient sincères, lui ont rendu cette justice, d'avoir toujours donné à la cause de l'ordre des gages incontestables de concorde et de conciliation, et *Mr. Cosnier*, lui-même, que nous visitâmes au nom du club peu de jours après son arrivée, n'hésitait pas à nous féliciter et sur notre institution et sur les principes qui avaient déterminé sa création et qu'il déclarait conformes à ses convictions.

Le 23 Mars au matin, en présence de l'effervescence qui venait de produire en ville, l'annonce d'un rappel inopportun et je dirai même maladroit, ordonné par le Préfet et que tous considéraient comme devant être une cause de conflit dans les rangs même de la garde nationale, je fus envoyé par le club Républicain de la

La première page de la lettre de Charles Cartoux.
Bibliothèque de l'Alcazar à Marseille, fonds patrimoniaux XD1781.

AU PUBLIC MARSEILLAIS

<<< >>>

AU CONSEIL DE GUERRE SIÉGEANT À MARSEILLE

<<< >>>

Loin de France pour des raisons de prudence, exagérée peut-être, mais conforme aux conseils de mes amis, je n'en ai pas moins suivi les débats qui se sont déroulés devant le Conseil de guerre à Marseille.

Les lettres qui me sont parvenues dans cet exil volontaire que je regrette presque, toutes, dévouées, sympathiques et cordiales, me donnent à comprendre que pour quelques-uns des hauts personnages de Marseille, ma conduite dans ces jours de tourmente révolutionnaire est diversement appréciée. J'entrevois même chez plusieurs une intrigue que je déclare perfide et qui aurait pour but de mettre à profit mon absence et mon silence surtout, pour me sacrifier à de basses rancunes ou à des intérêts particuliers.

Le moment est venu pour moi d'éclairer la conscience du Conseil et celle aussi de ceux qui me connaissent assez peu pour observer à l'égard de ma conduite et de mes sentiments des doutes offensants, bien près de devenir accusateurs.

Ma seule défense, et je n'en veux pas d'autres, sera le récit vrai, sincère, loyal que je me dispose à livrer au public, et de ma conduite et de mes actes dans cette période de quelques jours pendant lesquels je me suis trouvé mêlé au mouvement politique de Marseille.

La défense d'un homme qui a été longtemps honnête et qui, je n'hésite pas à le déclarer bien haut, est pur dans son passé de toute tache compromettante, mérite considération.

C'est au nom de la conscience, c'est au nom de la morale, c'est au nom de ce que j'ai de plus cher au cœur que j'adresse au public marseillais, comme aussi au Conseil de guerre, le récit, dénaturé par quelques-uns de ma conduite, sans rien cacher de ce qu'elle peut même présenter de compromettant, et bien qu'il m'en coûte de les entretenir de mon infime personnalité, je me vois dans la nécessité de remplir un devoir de conscience qu'il ne m'est plus possible d'ajourner.

Inutile de faire ici l'historique de ce Club républicain de la garde nationale dont j'ai été un des fondateurs ; personne n'ignore les principes d'ordre public et de conservation républicaine qui furent la base de son institution, principes, du reste, tant de fois exprimés dans son programme et dans ses manifestes et circulaires. Je me contenterai de dire l'honneur de ce club, que des hommes haut placés et considérés dans le commerce et l'industrie, plusieurs, même, ne partageant pas nos opinions politiques, mais les respectant parce qu'ils les savaient sincères, lui ont rendu cette justice d'avoir toujours donné à la cause de l'ordre des gages incontestables de concorde et de conciliation, et M. Cosnier lui-même, que nous visitâmes au nom de ce club peu de jours après son arrivée, n'hésitait pas à nous féliciter sur notre institution et sur les principes qui avaient déterminé sa création et qu'il déclarait conformes à ses convictions.

Le 23 mars au matin, en présence de l'effervescence que venait de produire en ville, l'annonce d'un rappel inopportun et je dirai même maladroit, ordonné par le Préfet et que tous

considéraient comme devant être une cause de conflit dans les rangs mêmes de la garde nationale¹³, je fus envoyé par le Club républicain de la garde nationale, auprès de M. Cosnier, en compagnie du docteur Gaillard et d'un autre membre dont le nom m'échappe, afin de solliciter dans l'intérêt de l'ordre public menacé, le retrait de cet ordre de rappel. M. Guibert, Procureur de la République, se trouvait auprès de M. Cosnier et il sut apprécier les intentions loyales de notre démarche. MM. Desservy, Abram, Pierre Pé, conseillers municipaux, délégués par le Conseil dans les mêmes intentions, nous trouvèrent à leur tour auprès du Préfet et joignirent eux aussi leurs pressantes sollicitations aux nôtres.

Le retrait fut accordé à nos instances collectives, avec prière d'user de toute notre influence pour calmer cette effervescence toujours croissante et déjà exploitée par les impatiences inconsidérées de quelques exaltés.

Il était près de midi quand nous sortîmes de la Préfecture, nous eûmes immédiatement le soin de convoquer le club de la garde nationale et ses délégués pour deux heures et demie, et nous nous rendîmes, avec le docteur Gaillard, au Cercle républicain du Midi, où pour la première fois je mettais les pieds, afin de faire connaître à ses membres la concession que nous venions d'obtenir de la Préfecture, concession qui à nos yeux devait suffire à calmer l'exaltation des plus ardents, nous eûmes le regret de voir nos communications repoussées par quelques-uns.

13 Cartoux évoque ici l'ordre du Préfet de faire battre le rappel de la garde nationale afin d'organiser une manifestation en faveur de Versailles, un « rappel inopportun » car il ne pouvait ignorer que les gardes nationaux étaient eux-mêmes divisés politiquement. MB

À deux heures et demie j'étais au club, j'avais hâte d'apaiser les esprits par le compte rendu de notre mission et par l'annonce que j'avais à faire des concessions obtenues, les moments étaient critiques, l'apaisement fut cependant complet ; la mission qui devait se rendre auprès de M. Cosnier, pour bien s'assurer que toute cause de conflit était écartée et pour demander en même temps communication des dépêches, que quelques esprits inquiets prétendaient être refusées au public. MM. Fraissinet, Pernessen et je crois M. Vidal, composèrent cette commission qui se mit immédiatement en marche pour la Préfecture ; inutile d'insister sur le caractère, la personnalité, la position commerciale et l'honorabilité de ces Messieurs.

Tous les délégués du club furent en même temps invités à porter sans retard à leurs compagnies respectives les sentiments du club et les décisions qui devaient faire cesser ce malentendu déplorable et dont nous ne comprenions que trop le danger.

La séance, suspendue momentanément, devait reprendre dès le retour de la Commission. Quant à moi, il était de mon devoir de rester au club déclaré en permanence ; c'est ce que je fis.

Vers les trois heures et demie, on vint nous prévenir que quelques groupes exaltés s'étaient emparés sans résistance de la Préfecture, suivis d'un certain nombre de gardes nationaux, auxquels s'était mêlé cet élément étranger dont la présence fut plus tard la principale cause des désastres dont notre ville a été le théâtre. Le Préfet était retenu prisonnier ainsi que son chef de cabinet et son Secrétaire.

Atterrés par cette nouvelle, qui nous fut confirmée et par plusieurs gardes nationaux et par les membres de la délégation, dont la mission avait été rendue impossible par cet envahissement que rien ne justifiait, nous continuâmes à

délibérer sur la nouvelle situation en face de laquelle nous nous trouvions et qui venait de prendre un caractère de terrible gravité. À sept heures je sortais du club, j'y revenais à neuf heures, sans même être passé sur cette place de la Préfecture que l'on disait extrêmement mouvementée. Des résolutions sérieuses, énergiques devaient être prises, pour dominer un mouvement que repoussaient les sentiments presque unanimes de la garde nationale.

À peine arrivé, j'apprends que j'ai été désigné pour faire partie de la Commission installée à la Préfecture, et on m'invite à m'y rendre au plus tôt. Mon premier mouvement fut de refuser énergiquement, tous les membres présents en feront foi, un mandat si peu en rapport avec mon caractère et qui me semblait être complètement en désaccord avec l'attitude du club jusqu'à ce jour, et qui, en outre, me paraissait être une approbation de ce mouvement que nous avions unanimement condamné.

L'insistance de mes amis, la composition de cette Commission qui comprenait trois délégués du Conseil municipal et trois délégués du Club républicain de la garde nationale, la nécessité d'opposer à un élément révolutionnaire qui n'offrait pas à la garde nationale les garanties suffisantes, une délégation qui avait sa confiance et qui, avec l'appui de la Municipalité, donnait des gages certains d'ordre et de sécurité, me déterminèrent à accepter. On faisait appel à mon dévouement, je ne crus pas devoir en refuser le concours sincère et désintéressé. Je me rendis à la Préfecture, la Commission ne tarda pas à s'y trouver réunie.

Il est utile que je rappelle ici les scènes de désordre, que dès les premiers instants nous nous efforçâmes de réprimer, les

violences incessantes que nous eûmes à supporter de ce milieu enfiévré, où l'élément étranger et exalté nous subissait avec une contrainte qui n'était même pas dissimulée.

Nous eûmes pourtant dès ce soir là, la satisfaction d'enlever aux violences de la Préfecture un négociant honorable, M. Roussier, arbitrairement arrêté et odieusement menacé, et de faire cesser, immédiatement, toute tentative d'arrestations nouvelles.

Nous comprîmes bien vite que nos efforts seraient rendus inutiles et impuissants si cette foule ardente et désordonnée continuait à séjourner dans cette Préfecture, où nos pouvoirs étaient méconnus et alors que nous n'avions même pas la satisfaction de délibérer seuls et à l'abri des menaces.

Du reste, ma première préoccupation en acceptant un mandat aussi difficile et dans des circonstances aussi critiques, fut de faire confier la garde de la Préfecture, exclusivement, à la garde nationale tout entière, seule et unique force sur laquelle nous pouvions nous reposer et dont nous étions, du reste, une émanation directe comme membres dévoués du Club républicain de la garde nationale ; et c'est pour arriver à un résultat aussi urgent, que le chef d'escadron d'état-major fut nommé colonel de la garde nationale, avec invitation pressante d'amener, sans retard, à la Préfecture, une force de vingt hommes par bataillon, ce qui formait un contingent d'environ trois cent cinquante hommes renouvelables toutes les vingt-quatre heures et offrant la garantie de famille, de position et de moralité, et qui seuls devaient rester en possession de la Préfecture.

Nous n'avions pas à rechercher ici les motifs qui, malgré le dévouement et la loyauté du colonel empêchèrent la garde

nationale de se rendre à son appel et de nous aider de son puissant concours dans l'accomplissement du mandat qui nous avait été confié ; c'est du reste l'absence de ce concours qui nous fit retirer par le Club républicain de la garde nationale, la mission dont il nous avait investis à la première heure.

C'est aussi l'absence de ce concours, et par suite notre malheureuse impuissance au milieu de ce déplorable désordre qui rendit impossible l'élargissement tant désiré par nous tous, et du Préfet et de ses Secrétaires ; le tenter dans des moments aussi fiévreusement agités et alors que le mot de trahison commençait déjà à se faire entendre au milieu de cette foule si désordonnée et si peu Marseillaise, eut été les exposer aux violences des plus exaltés.

Il faut ne pas vouloir se rendre compte d'une situation semblable, pour nous faire aujourd'hui un crime de certaines mesures qui en temps ordinaires, je le veux bien, pouvaient être illégales, mais qui dans des moments aussi violemment tourmentés, ne pouvaient être que des mesures de conservation et d'ordre public.

On m'accuse d'avoir signé un ordre au chef de gare de livrer et de faire porter à la Préfecture les armes déposées à la gare, et on ne tient aucun compte des sentiments qui ont dicté un ordre semblable.

Les armes qui nous étaient signalées en gare ne se trouvaient pas suffisamment garanties d'un coup de main qui était à craindre, et leur transport à la Préfecture, où elles devaient se trouver sous la sauvegarde de cette garde nationale sur le concours de laquelle nous comptions tant, et dont nous avons réclamé avec confiance la puissante et immédiate intervention, devait aussi les mettre à l'abri de tout enlèvement. C'est là ce

qui explique cet ordre si tristement apprécié par nos accusateurs.

C'est, du reste, le même sentiment qui me fit délivrer à quelques dévoués gardes nationaux du quartier de Menpenti, envoyés auprès de nous en délégation, pour nous mettre en garde contre la possibilité d'un envahissement des ateliers des forges et chantiers, où des armes étaient emmagasinées, un ordre complètement écrit de ma main et portant ma signature, invitant ces braves citoyens à se réunir d'urgence et en force pour protéger cet établissement et les armes qu'il renfermait, contre l'enlèvement menaçant d'une partie de la population étrangère à la cité et qui ne s'est que trop mêlée à ce mouvement, qu'il nous eût été plus facile d'apaiser sans son intervention coupable. Cet ordre peut encore se retrouver, je l'espère, entre les mains de ces travailleurs, qu'un noble sentiment de devoir et de conservation conduisait vers nous.

Je ne parlerai qu'en passant, de ces fameux boulets débarqués à la Joliette et destinés à la fonderie Bénét pour la refonte, et qui sans doute, dans un but de satisfaction ridicule, mais peut-être nécessaire, en présence de l'émotion de quelques citoyens irréfléchis, furent conduits à la Préfecture.

Un agent du bateau transporteur, peut-être même le vendeur, vint à la Préfecture supplier, pour sa garantie personnelle, que décharge lui fut donnée de ces boulets entassés dans la cour. Il était impossible de refuser à cet agent la décharge qu'il demandait et qui n'était du reste que la constatation d'un fait dont il n'était certainement pas responsable. Pour sortir cet agent de l'embarras dans lequel il se trouvait au milieu de cette Préfecture soulevée, je n'eus aucune appréhension à déclarer, et autant que je puisse m'en souvenir, sur le dos même du

connaissance, qu'en effet une partie des boulets (nous n'en connaissions pas le nombre) se trouvait dans la cour de la Préfecture.

Incriminer une pareille déclaration ne me paraît pas plus sérieux que le transport lui-même et le dépôt à la Préfecture de ces bien inoffensifs boulets.

On pourrait peut être aussi me reprocher un ordre adressé au Directeur du télégraphe, et dont je suis peut-être un des signataires, de faire passer immédiatement à la Préfecture les dépêches ayant un caractère public.

Du moment où dans un tel but de sage direction, nous n'avions pas hésité à mettre notre dévouement au service de cette grande cause d'ordre public si gravement compromise, une mesure semblable n'avait rien de si révoltant, que l'on puisse aujourd'hui nous en faire crime. Ces dépêches étaient indispensables pour assurer la marche des services publics qui, par le fait même de ces événements auxquels nous n'avions en rien participé, se trouvaient entièrement désorganisés, ou du moins dévoyés ; et c'est là ce qui explique cette mesure que je reconnais illégale mais qui était aussi fatalement nécessaire.

Faut-il aussi que je m'explique et que je me défende à propos d'un bon pour un repas portant ma signature et donné à un de ces malheureux qui n'avait rien mangé depuis la veille. Mais notre rôle de conciliateurs pouvant amener un apaisement tant désiré, devrait excuser une faiblesse sans importance, d'autant que j'ai aussi formellement et sans pitié, refusé des secours en argent et en nourriture à de prétendus garibaldiens arrivés en nombre de Menton et qui, malgré leur insistance me trouvèrent inébranlable dans mon refus.

Que l'on se rappelle le peu de temps que je suis resté dans cette Préfecture, pas même vingt-quatre heures, et que l'on se rende compte de la situation critique qui nous y était faite, que l'on apprécie les regrets et les dégoûts que j'éprouvais déjà de cette situation, et à cet effet, je fais appel au souvenir de M. Allard, contrôleur d'armes, de M. Armelin, Secrétaire du Préfet, de M. Laur, ingénieur de la défense, dont les noms me viennent à la mémoire, tous citoyens des plus honorables et qui purent constater à la Préfecture, où je ne les vis qu'un instant, l'écœurement que je ressentais déjà, et qui du reste ne justifie que trop mon acceptation de délégué à Paris, lorsque le lendemain de l'invasion, cette idée de délégation fut émise en dehors de cette commission par un groupe d'amis n'en faisant point partie et qui à ce moment, se trouvait avec nous à la Préfecture.

Marseille, comme toute la France, ignorait la portée du mouvement parisien ; les noms les plus inconnus figuraient seuls comme promoteurs de ce mouvement. Nous ne retrouvions au bas des proclamations que nous apportaient les journaux aucun de ces noms aimés et respectés en démocratie. Notre conscience républicaine était complètement dévoyée, et dans ce mouvement marseillais que nous avons été impuissants à arrêter, malgré tous nos efforts, et que nous eûmes par dévouement à diriger, après le fait accompli, en dehors de nous, de l'invasion, que nous nous trouvions dans cette situation extrêmement critique, d'ignorer jusqu'à la portée du mouvement de Paris, que l'on affirmait être, cependant, un mouvement purement communal.

C'est vers les onze heures du matin qu'il fut question de l'envoi de délégués à Paris ; mais y eut-il à ce sujet délibération

de la Commission, instructions données, mandat... ? Y eut-il seulement accord entre les membres de cette commission ? Non, rien de tout cela.

Je me trouvais en ce moment, dans cette salle soi-disant réservée à nos délibérations et toujours envahie ; M. Crémieux s'y trouvait également ainsi que M. Sidore, conseiller municipal, et, autant que je puisse m'en souvenir, M. Bosc. Il y avait, en outre, avec nous, plusieurs personnes étrangères à la Commission et qui pourraient certifier et les désordres dont elles furent les témoins et les embarras et les difficultés sans nombre qui venaient déjà contrarier notre mission conciliatrice.

Il fut question entre nous, de l'envoi de délégués, non pas de la Commune qui n'existait même pas et dont on ne pouvait guère prévoir l'existence prochaine, mais à Paris.

Plusieurs amis de M. Audiffrend mirent unanimement son nom en avant pour cette délégation ; inutile de dire que son nom fut immédiatement accepté. Quant à moi, désillusionné déjà par l'absence de la garde nationale qui semblait nous refuser son concours, je n'hésite pas à déclarer, que je m'offris pour ce voyage à Paris en compagnie du docteur Audiffrend. Une réquisition pour le chemin de fer et comprenant deux noms, fut dictée par M. Crémieux à un des amis de M. Audiffrend qui m'en fit la remise après que Crémieux l'eût signée.

Traversant la place peu d'instant après, je rencontrai M. Audiffrend entouré de ses amis MM. Barthelet, Négrin, Grimaneli, Vernet, Mose et Jules Maurel ; je n'eus même pas à entretenir M. Audiffrend de ce qui venait de se passer, il en était instruit par ses amis, nous nous contentâmes de prendre rendez-vous pour le soir à la gare.

Je m'y rendis en effet ; et avant même d'y avoir rencontré M. Audiffrend, j'avais eu le soin de prendre un billet pour Paris, sans tenir compte d'une réquisition dont je ne voulais pas user et que du reste, je l'avoue, je trouvais compromettante. En me retrouvant avec M. Audiffrend, je lui fis part de ma détermination. Lui-même, de son côté, avait également pris un billet ; la réquisition fut complètement abandonnée.

En nous rendant à la salle d'attente, je serrai la main à M. Pirodeau, qui se trouvait par hasard à la gare avec sa famille.

Nous partîmes ensemble avec M. Audiffrend, et bien entendu sans mandat, sans mission d'aucune espèce, sans la moindre lettre d'introduction pour n'importe qui.

Je n'ai pas à parler d'une troisième personne qui vint nous surprendre dans notre wagon, au moment du départ, et qui n'avait rien de commun avec notre délégation improvisée, mais qui comme nous, se rendait aussi à Paris.

À Lyon, dans l'intervalle de deux trains, nous nous informâmes de l'état de la ville, qui nous avait été annoncée en révolution ; tout était rentré dans l'ordre. Préfet et municipalité étaient à leur poste. Nous en informâmes, par lettre, nos amis de Marseille. On pouvait peut-être tenter de mettre à profit auprès des hommes qui étaient les maîtres réels de la Préfecture, l'annonce de ce calme, pour obtenir, ou tout au moins demander, la liberté de M. Cosnier et de ses secrétaires, liberté que la Commission n'avait pas pu décréter, par crainte des violences auxquelles auraient été exposés ces fonctionnaires.

Nous continuâmes notre voyage sur Paris. En route, les rapports de voyageurs que nous consultâmes nous firent hésiter

à continuer notre voyage qui pourtant s'accomplit sans incident.

N'ayant aucun hôtel de préférence, je suivis M. Audiffrend dans l'hôtel de son choix, rue Jacob, hôtel de Saxe. Je me fis inscrire sous le nom de Charles Durand, qui est celui de ma mère. J'étais parti sans prévenir ma Compagnie, je tenais essentiellement à lui cacher mon absence, qui aurait pu être divulguée par quelque rapport de police ou par quelque indiscretion des journaux de Paris ; et puis, du reste, je reconnaissais très bien que je n'étais pas à Paris dans une position précisément légale, mais notre situation à la Préfecture de Marseille ne l'était pas davantage ; ce que je savais avant tout, c'est que nous pouvions contribuer par nos appréciations sincères, à faciliter à Marseille la conciliation qui était dans tous les esprits.

Il fut convenu avec M. Audiffrend que chacun de notre côté nous nous entourerions des renseignements les plus exacts, les plus précis et qui, puisés à diverses sources, nous mettraient à même de nous rendre un compte exact de la véritable portée de ce mouvement.

La Commune n'existait pas encore, le Comité Central seul était à l'Hôtel de Ville et je dois avouer que l'appréciation générale des Parisiens était loin d'être défavorable à ces premiers agissements. On avait encore à ce moment la conviction intime que ce Comité était purement municipal et que l'entente avec Versailles ne pouvait tarder de se faire sur le programme des libertés communales.

Je n'ai pas à cacher les personnages politiques que je vis pendant mon séjour à Paris. MM. Floquet, Desonnaz, de *L'Avenir National*, les rédacteurs du journal *La Cloche*,

M. Delescluze dont j'estimais le caractère sans le connaître et qui n'hésita pas à se déclarer ennemi de *l'Internationale* qu'il refusait à prendre au sérieux. M. Delescluze était encore simple journaliste et se disposait à reprendre la publication du *Réveil*. M. Viard, du Comité central, fanatique de *l'Internationale*, et qui me donna à connaître le récent départ pour Marseille des délégués de *l'Internationale* ; bien fâcheuse nouvelle qui me laissait entrevoir de graves et sérieuses complications dans notre cité.

En dehors de ces hommes politiques, je vis également un membre correspondant d'un journal modéré de notre ville, le docteur Sollier de Marseille, rentré à Paris auprès de sa famille, M. Dubuis, notre très honorable et très dévoué conseiller municipal que je savais en tournée commerciale avec son représentant, homme d'une sagesse et d'une modération extrême, et avec eux deux autres négociants marseillais dont les noms m'échappent, présents à Paris pour affaires commerciales. J'ajouterai même que pendant mon court séjour je pris, pour ainsi dire, tous mes repas en compagnie de ces cinq personnes.

Paris était parfaitement calme, les barricades se démolissaient, la circulation était redevenue complètement libre, le mouvement aussi grand que dans les jours les plus prospères.

Mes premières impressions, conformes du reste à celles du docteur Audiffrend, que je revoyais tous les matins à l'hôtel, impressions puisées à d'autres sources et auprès d'hommes politiques très honorables, et de négociants très respectables, nous permettaient d'espérer que la conciliation entre Paris et Versailles était inévitable en présence de la presque unanimité

de Paris, dans sa revendication des libertés communales ; et c'est dans ce sens que j'écrivais à Marseille, non à la Commission, mais à un ami.

Pendant la modération du Comité central n'était qu'apparente et bientôt ses projets de gouvernement allaient se dévoiler.

La Commune fut nommée pendant que nous étions à Paris, je ne vis aucun de ses membres. Plus de cent cinquante mille gardes nationaux, pleins de confiance dans une solution conciliatrice prochaine, défilèrent sur les boulevards et sur la place de l'Hôtel de Ville ; cette unanimité ne devait pas être de longue durée. La démission de plusieurs membres de la Commune, les prétentions du Comité central, ses aspirations gouvernementales partagées par un grand nombre des élus, aspirations que j'avais déjà cru entrevoir, mais auxquelles j'avais préféré ne pas croire encore, tout cela me faisait redouter pour un avenir prochain, un conflit des plus graves, j'en fus épouvanté et, du reste, je ne faisais que partager l'épouvante de M. Floquet que je revis et de mes compagnons de table et de M. Audiffrend qui lui aussi partageait les mêmes craintes.

Je fis part de ces craintes, non pas à la Commission de Marseille, avec laquelle je n'avais aucune relation, mais à un ami. Je lui laissai entrevoir une division prochaine de la garde nationale de Paris et je n'hésitai pas à déclarer que ces tendances gouvernementales étaient grosses de dangers, menaçantes d'éventualités, et devaient amener une scission complète parmi les gardes nationaux. Ces impressions furent communiquées au Club républicain de la garde nationale.

M. Audiffrend avait écrit dans le même sens à ses amis de Marseille.

Nous partîmes de Paris ensemble et nous arrivâmes ensemble à Marseille.

Nous étions restés à Paris en observateurs, aucun acte d'hostilité envers le gouvernement de Versailles ne saurait donc nous être reproché, nous n'en avions ni la possibilité et encore moins le mandat.

À Marseille, tout était changé. Le Conseil municipal avait retiré ses délégués de la Préfecture, le Club républicain de la garde nationale en avait fait autant, et M. Landeck, délégué de Paris, dont j'entendais le nom pour la première fois, avait en main la direction du mouvement.

Notre devoir cependant était de faire connaître à M. Crémieux les impressions que nous rapportions de Paris. Nous nous rendîmes à la Préfecture dans l'après-midi, et sans tenir compte de la présence de M. Landeck, M. Audiffrend, plus autorisé que moi et par son âge et par sa position, fit part à M. Crémieux de nos impressions communes.

La narration fidèle de voyage, rédigée par M. Audiffrend, et qui me fut communiquée par lui, devait être livrée à la publicité, je regrette qu'il n'en ait pas été ainsi. Je suis convaincu que la franchise de ce récit m'eût épargné les doutes que ce voyage paraît avoir laissés dans l'esprit du Conseil de guerre, comme aussi dans celui de quelques rares personnages de Marseille.

Depuis ce jour, je n'ai plus paru à la Préfecture qu'une seule fois. La présence de M. Landeck rendait toute conciliation impossible, et cependant, atterrés par les prévisions sinistres qui ne devaient que trop tôt se réaliser, nous tentâmes un

dernier effort. Il nous fut impossible de voir M. Crémieux, nous soupçonnâmes M. Landeck de cet empêchement, mais nous n'en déclarâmes pas moins à ce Monsieur qu'il se faisait complètement illusion sur les dispositions de la garde nationale ; ce fut surtout M. Chazal, brave et loyal citoyen, qui n'hésita pas à déclarer à M. Landeck que la garde nationale se refuserait à le suivre dans la voie déplorable dans laquelle il s'était engagé et qui devait fatalement nous conduire aux funestes journées du 4 avril. M. Landeck fut inébranlable dans son sinistre entêtement. Nous comprîmes que notre rôle de conciliateur était devenu à jamais impuissant, et, désespérés, nous nous bornâmes à faire part au Conseil municipal du triste résultat de cette dernière tentative dont, du reste, nous l'avions prévenu.

Et maintenant cette accusation de complicité avec la Commune de Paris pourrait-elle être maintenue à mon égard par le Conseil de guerre de Marseille. Mais si cette complicité eût existé, je n'aurais pas fui la Préfecture, malgré l'insistance pour m'y retenir de plusieurs membres de la Commission transformée, et qui prétendaient que ma démission n'avait pas été donnée. Je n'avais du reste pas à la donner et à occuper le public de ma personnalité ; la garde nationale m'avait envoyé à la Préfecture, elle m'en avait retiré, ça me suffisait¹⁴. Je n'aurais surtout pas abandonné la Préfecture au moment de mon retour, et alors que la Commune de Paris se croyait si puissante, et que

14 D'autres membres de la Commission départementale initiale, d'abord Barthelet, puis Bouchet, firent paraître leur lettre de démission dans la presse, ce que ne fit pas Cartoux. De plus il était encore à Paris le 27 mars, lorsque le Club républicain de la garde nationale retira ses délégués de la Commission départementale. MB

c'était le moment le plus réel de son triomphe¹⁵. Je n'aurai pas, en plein club, affirmé mes pressentiments déjà exprimés, de tendances gouvernementales de la Commune et de ses dangers ; affirmation qui répondait à la sincère et loyale appréciation de l'un des membres du club qui, lui, ne pouvait pas croire encore, aux intentions gouvernementales de la Commune.

Ma conduite, avant comme après ou même pendant ce voyage, mes déclarations, mes tentatives de conciliation et mon passé tout entier, protestent contre cette accusation de complicité.

Après la déchirante journée du 4 avril, je suis resté à Marseille à mes affaires jusqu'au 16. Ma Compagnie m'attendait depuis quelques jours à Bordeaux pour avoir des explications sur ma conduite ; je ne voulais pas que l'on pût croire que je fuyais le Conseil de guerre dont on me disait menacé, je dus cependant me rendre à son invitation. Mes explications furent admises par mes chefs, j'avoue cependant, que je leur laissai ignorer mon voyage à Paris dont je reconnaissais l'irrégularité au point de vue administratif. Une mission d'étude dans les Pyrénées me fut confiée par ma Compagnie ; je me rendis à Bayonne, Hendaye, Irun (Espagne) où j'aurai pu m'arrêter si j'avais eu la moindre appréhension. Pau, Tarbes, etc. etc. Je revenais sur Marseille, lorsque le 27 avril à Montpellier, où je m'étais arrêté pour quelques heures seulement, avis me fut donné par mes amis de Marseille qu'un mandat d'amener était lancé contre moi et on me

15 Cartoux était de retour à Marseille le 29 mars 1871, période à laquelle la Commune de Paris était effectivement à son apogée et qu'il aurait pu alors soutenir, mais dont il dénigra au contraire les tendances gouvernementales. MB.

conseillait en même temps de me tenir momentanément à l'écart.

J'étais peu disposé à écouter, à ce moment, de semblables conseils, tout dévoués qu'ils fussent, et mon premier mouvement fut de continuer ma route sur Marseille.

Cependant, la triste perspective d'une prévention qui pouvait être de longue durée et qui devait jeter ma famille dans des tourments que je voulais à tout prix lui éviter, l'insistance de mes amis, me décidèrent à tenir compte de leurs conseils.

Je restai à Montpellier, allant tous les jours à la gare chercher les journaux de Marseille, circulant dans toute la ville, écrivant à mes amis de Marseille, ne tenant aucun compte des recherches dont je pouvais être l'objet.

Je suis resté dans cette situation jusqu'au 24 mai.

J'avoue qu'à cette date, les horribles événements de Paris⁽¹⁶⁾, qui soulevèrent à juste titre l'indignation générale, m'épouvantèrent. Le Conseil de guerre, sous l'impression de ces événements pouvait être d'une sévérité irréfléchie, impitoyable pour tous ceux indistinctement, qui s'étaient trouvés mêlés au mouvement de Marseille, j'en fus épouvanté, je le répète, et je me réfugiai à l'étranger.

Le récent acquittement de M. Bouchet qui se trouvait comme moi à la Préfecture dans les mêmes conditions de délégation du Club républicain de la garde nationale et qui lui aussi avait fait

16 Le 24 mai 1871, alors que l'Hôtel de Ville de Paris, abandonné et incendié par les communards, se consume toujours, les Versaillais prennent d'assaut le quartier latin où ils commettent des exécutions auxquelles les communards répondent par plusieurs exécutions, notamment celle de l'archevêque Darboy. MB.

son devoir, vint me rendre à l'espoir de pouvoir bientôt rentrer à Marseille.

J'apprends aujourd'hui, que ce voyage à Paris, indignement et perfidement dénaturé par quelques personnes étrangères au Conseil dans son but et même, paraît-il, dans ses résultats, m'est incriminé tout particulièrement et que dans la pensée du Conseil de guerre la culpabilité qui se rattache à ce voyage est des plus graves.

La sincérité de mon récit fera disparaître, je l'espère, tous les doutes du Conseil sur l'importance qu'il attribue à ce voyage complètement inoffensif.

Cependant, la menace d'une prévention que l'on m'assure être excessivement pénible et souffrante, la conscience de mon innocence, les déchirements à épargner à ma famille et les conseils de mes amis les plus dévoués me déterminent à attendre encore à l'étranger, l'apaisement des esprits, qui amènera, j'en suis certain, à une appréciation plus saine et plus impartiale de ma conduite.

EN RÉSUMÉ, je suis resté moins de vingt-quatre heures à la Préfecture, et si, dans ce court espace de temps, j'ai pris part à certaines mesures dont j'ai accepté la responsabilité et que je considérais comme fatalement nécessaires dans un moment de fiévreuse tourmente, je n'ai agi que sous l'inspiration des sentiments de conservation, de sécurité et d'ordre public, qui sont les principes mêmes de ma foi républicaine.

J'ai fait un voyage à Paris en simple observateur, sans mandat, sans mission et qui défie toute insinuation calomnieuse, perfide ou intéressée.

Et, en ce qui concerne ma conduite dans ces jours néfastes, je n'admets, je l'ai déjà dit, qu'un seul regret, c'est que tous n'aient pas tenté de remplir, comme je l'ai tenté moi-même, un devoir sacré de dévouement, rendu impuissant par l'indifférence du plus grand nombre. La France républicaine n'eût pas eu à déplorer les terribles événements dont Paris et Marseille ont été le théâtre.

Tel est l'exposé que je livre au public et au Conseil de guerre ; quelques détails m'échappent peut-être, ils ne sauraient être qu'insignifiants et sans importance.

Mais, par ce que j'ai de plus cher au monde, par les souvenirs sacrés qui furent les rêves de ma vie, j'affirme que cette longue narration est l'expression précise et détaillée des sentiments et des faits que dans ma conscience républicaine je n'hésite pas à soumettre à l'appréciation réfléchie de mes concitoyens et de mes juges du Conseil de guerre.

CH. CARTOUX

quatre cent vingt un feuillets forniciers
 L'an Mil huit cent vingt huit & le vingt quatre
 Décembre heure de deux après midi pas devant nous Charles François Frédéric
 Vidal adjoint à la Mairie de Nîmes officier public de l'Etat Civil par délégation
 du Maire en daté du premier septembre Mil huit cent vingt six, & nous
 en l'hôtel de Ville Monsieur Louis Adolphe Cartoux, avocat à la
 Cour Royale de cette Ville de Nîmes âgé de trente deux ans Domicilié
 à Nîmes faction deux, lequel nous à déclaré que Dame Ettebatte
 Christiane Durand, âgée de vingt quatre ans son époux, est accouchée
 dans son domicile aisé de Nîmes le vingt deux de décembre à cinq
 heures du matin d'un enfant Male qui nous à représenté &
 auquel il à donné son nom de Charles Adolphe, et
 déclaration de représentation ont eu lieu en présence de
 Messieurs Augustin Maus Commissaire de police âgé de
 cinquante cinq ans, & François Chabert, Marchand Tailleur,
 âgé de quarante ans, Domiciliés à Nîmes, de tout quoi nous
 avons dressé le présent acte que nous avons signé avec le père
 & les témoins de ce Requis après lecture faite.

Charles
 Adolphe
 Cartoux

1660

Cartoux
 avocat

Vidal
 Aug. Maus

Acte de naissance de Charles Adolphe Cartoux à Nîmes, le 24 décembre 1828

20 mai
Cartoux
Charles Adolphe
950

L'An mil huit cent quatre-vingt-six, et le *Vingt-cinquième* à onze heures
 ACTE DE DÉCÈS de *Charles Adolphe Cartoux*
 décédé à Marseille, *Ce matin, à deux heures, dans son domicile,*
au quartier St-Pierre, âgé de cinquante sept ans,
Directeur de l'École des Arts, rue à Nîmes (Gard),
fidèle de sa femme Adolphe Cartoux et de Charlotte Durand,

sur la déclaration faite par *Vitally, Joseph, âgé de cinquante ans,*
marié à domicilié et demeurant *en la rue de la République 41, et Estienne Sabre, âgé*
de soixante deux, rentier,
 domicilié et demeurant *en la rue de la République 27* Constaté, d'après la loi.
 Par nous, *Pierre Paul Lussigny, ancien notaire de la ville de Nîmes,*
 Adjoint au Maire de Marseille, *député* aux fonctions d'Officier de l'État-Civil, et lecture faite
 aux déclarants avons signé *avec eux*

J. Vitally *E. Sabre* *P. Lussigny*

Acte de décès de Charles Adolphe Cartoux à Marseille,
 le 20 mai 1886

Extrait du procès-verbal de la séance du 31 octobre 1870 du Conseil départemental siégeant à la Préfecture



L'Égalité, 2-3 novembre 1870.

Cartoux est le premier sur la liste des 36 noms proposés pour former la Commission municipale provisoire.

REPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Citoyens du Midi,

Une commune révolutionnaire, acclamée par le peuple marseillais, vient de s'installer à l'Hôtel-de-ville, accompagnée par les membres du Conseil départemental, et les membres de la Ligue du Midi, protégés, escortés par la garde nationale, la garde civique et la garde urbaine.

Son but, citoyens, le voici :

Le salut de la République française UNE ET INDIVISIBLE.

Le peuple a cru la majorité du Conseil municipal incapable d'accomplir cette grande et noble tâche : il a voulu le remplacer par une commune révolutionnaire agissant avec énergie et résolution.

On ne nous accusera pas de séparatisme, et vos ennemis, qui disent bien haut, que le Midi veut faire scission avec la France de 89 et de 93, mentent effrontément.

C'est au salut de la patrie *toute entière* que la France méridionale veut travailler, et son programme est celui du gouvernement central :

Ni un pouce de notre sol ni une pierre de nos forteresses.

Toutes les mesures nécessaires nous allons les prendre. Vous nous jugerez, la France nous jugera d'après nos actes.

Vive la République Française une et indivisible !

Commune Révolutionnaire,

Signatures

A. Carcassonne, président.
Jean Louis,
Breton, C. A.
Milhaud,
Beuchère,
Conteville aîné,
Piffion Etienne,
Pancin Auguste,
Chachuat,
Pierre Delestrade,
Astruc,
Gilbert Philipert,
Rey Aubert,
Bergeron, Auguste,
Pelestor Marius,
Castagne Joseph,
Maxiel Joseph,
Sorbier Auguste.

Chaix Paul,
Vial Alexandre,
Cartoux Charles,
Mossé Edouard,
Durbec Antoine,
Bastelica André,
Combes Eugène,
Mabilly,
Peloux Etienne,
Bordes Frédéric,
Massip,
Granier Antoine,
Jullien Maximin,
Job,
J. Daumas,
Amiel Henry,
Bosc, des Catalans,
Guillard Firmin.

Le Secrétaire des Procès-Verbaux,

TASSY.

Marseille. — Imp. J. Desport et C^o, Imprimeurs de la Préfecture, rue Brochant, 7.

Affiche de la Proclamation de la Commune révolutionnaire installée à l'Hôtel de ville de Marseille (1^{er} novembre 1870). Bibliothèque de l'Alcazar à Marseille, Fonds patrimoniaux.
Parmi les signataires, Cartoux Charles est le 3^e de la 2^e colonne.

Transcription de la lettre de Charles Cartoux au Citoyen Président de la Commune Révolutionnaire, 1^{er} novembre 1870

Feuille à l'en-tête de son travail : Chemins de fer du Midi. Exploitation.
2^e division. Service commercial.

« Marseille, 1^{er} novembre 1870

Citoyen Président de la Commune Révolutionnaire¹⁷

Je ne puis que vous remercier de tout cœur d'avoir songé à moi pour faire partie de la Commune révolutionnaire de Marseille. Je suis profondément sensible aux paroles exagérément élogieuses prononcées par vous à mon égard.

Cependant deux puissants motifs me forcent à décliner l'honneur que la commission révolutionnaire a cru pouvoir me décerner.

Signataire du manifeste du Club de la Révolution je me suis prononcé pour la nomination d'une commission exécutive de salut public réunissant tous les pouvoirs civils, militaires et judiciaires et dont les membres seraient désignés par le citoyen Esquiros.

Je ne trouve pas dans ma conscience la possibilité de me dégager du soir au lendemain.

En outre en acceptant le mandat que la Commune révolutionnaire a l'intention de me confier, je voudrai pouvoir lui sacrifier tous mes instants et tout le dévouement d'un cœur profondément et sincèrement Républicain.

Employé d'une Compagnie de Chemins de fer, mes occupations, qui seules du reste me donnent les moyens d'existence, ne me permettraient pas de rendre tous les services que la Commune et la République attendent de ses mandataires.

17 Il s'agit très probablement d'Adolphe Carcassonne, figurant comme Président sur l'affiche de la proclamation de la Commune révolutionnaire reproduite ci-dessus. MB.

Il vous sera trop facile de pouvoir remplacer ma modeste personnalité pour que je n'hésite pas à vous donner ma démission des fonctions dont vous m'avez honoré.

Je n'en resterai pas moins dévoué à la République une et indivisible que je défendrai toujours de toute mon énergie et de tout mon dévouement.

Avec ma démission, daignez agréer cher citoyen Président mes plus cordiales et mes plus fraternelles salutations.

Signé Ch. Cartoux

Si vous me permettez de citer un nom qui offrirait toutes les garanties que vous recherchez, je mettrai en avant celui du citoyen Grimanelli.¹⁸ »

18 Arch. départementales BdR 1 M 713.

ANNEXES

Proclamations et avis de la Commission départementale portant le nom de Cartoux

La première proclamation de la Commission départementale du 23 mars 1871 porte les noms de douze membres, dont ceux des trois délégués du Club républicain de la garde nationale : Barthelet, Bouchet et Cartoux

Proclamation de la Commission départementale provisoire des Bouches-du-Rhône, 23 mars 1871

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité
PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

L a Commission départementale provisoire aux habitants de
Marseille et des Bouches-du-Rhône

Citoyens,

Une collision sanglante allait éclater parmi nous. La guerre civile était prête à sortir des circulaires et des provocations irritantes qu'un pouvoir aveugle lançait comme un défi aux grandes cités. Nous sommes intervenus.

Grâce à l'union de tous les groupes républicains, nous avons vu se dissiper le malentendu qui menaçait d'armer les uns contre les autres, dans une lutte fratricide, ajoutée à tant d'autres désastres, les citoyens d'une même ville, les soldats d'une même cause.

Nous avons parlé d'apaisement, de conciliation – Marseille a répondu à notre appel par une manifestation imposante. Il n'a pas été versé une seule goutte de sang – on espérait nous diviser en deux camps. Marseille a été unanime à déclarer qu'elle soutiendrait le gouvernement républicain régulièrement constitué qui siègerait dans la capitale.

Et par là, nous avons tous ensemble affirmé du même coup notre amour pour la République, pour l'héroïque capitale martyre, qui, à elle seule aurait sauvé notre patrie, si notre patrie avait dû être sauvée.

Après avoir échappé au danger, à force de patriotisme et de sagesse, Marseille ne pouvait plus avoir confiance dans l'administration préfectorale. L'opinion publique exigeait une satisfaction.

Le Conseil municipal, avec le concours de tous les groupes républicains de la cité a dû instituer une Commission départementale, chargée d'administrer provisoirement le département des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille.

Les membres de cette Commission provisoire se sont mis immédiatement à l'œuvre. Ils comptent sur votre concours et votre confiance.

Maintenez avec nous l'ordre dans la cité, retournez paisiblement à vos travaux ; que le commerce et que l'industrie reprennent promptement l'essor pacifique qui doit contribuer au relèvement de notre patrie.

Nous veillons jour et nuit sur la République, jusqu'à ce qu'une autorité nouvelle, émanée d'un gouvernement régulier siégeant à Paris, vienne nous relever de nos fonctions.

Vive Paris ! Vive La République !

Marseille, le 23 mars 1871.

Les membres de la Commission provisoire du département des Bouches-du-Rhône : Gaston Crémieux. Étienne père. Job. Bosc, Desservy, Sidore, conseillers municipaux. Maviel. Allerini. Guellard. Barthelet. Émile Bouchet. Cartoux.¹⁹ »

19 *L'Égalité*, 25 mars 1871.

Après que dans la nuit du 27 au 28 mars 1871, le Conseil municipal ait confirmé le retrait de ses délégués de la Commission départementale et que le Club républicain de la garde nationale en ait fait autant, les délégués de ce club rédigeaient à leur tour le 28 mars, en leurs propres noms, une lettre ouverte exprimant leur regret de ne plus pouvoir siéger dans cette Commission. Cette lettre porte les noms des trois délégués en signalant que l'un d'eux, Cartoux, est absent ; il était effectivement encore à Paris et ne sera de retour à Marseille que le lendemain, le 29 mars.

Notons aussi que les signataires de ce courrier ne cautionnent pas leur retrait ; ils laissent en effet la porte ouverte à la possibilité d'être appelés par d'autres groupes républicains.

Lettre des anciens délégués du Club républicain de la garde nationale à leurs concitoyens, 28 juin 1871

« La lettre suivante a été adressée aux membres de la Commission départementale :

Marseille, mardi 28 mars, 1 h. 40 m. du matin.

Chers concitoyens,

Le Club républicain de la garde nationale, en présence de l'attitude regrettable du Conseil municipal, nous retire nos pouvoirs de délégués.

Nous ne pourrions donc désormais siéger parmi vous qu'appelés par d'autres groupes républicains.

Toutefois nous devons vous dire, que nous considérons comme plus sage de voir la commission départementale maintenir la délibération qu'elle a prise à la mairie en laissant au conseil municipal la responsabilité des événements qui vous menacent.

Salut et fraternité,

Fulgéras. E. Bouchet. Cartoux, absent.²⁰ »

20 *L'Égalité*, 30 mars 1871.

Un avis des délégués de Paris invitant les gardes nationaux à se réunir, daté lui aussi du 28 mars 1871, porte la mention « Approuvé » et les noms de neuf membres de la Commission départementale : il y manque ceux des trois conseillers municipaux - tandis que ceux des trois délégués du Club républicain de la garde nationale - Fulgeras (qui avait remplacé Barthelet), Bouchet, Cartoux - y figurent encore, indûment.

Avis des délégués de Paris, « approuvé » par les membres de la Commission départementale, 28 mars 1871

« Préfecture des Bouches-du-Rhône – AVIS

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par la Fédération des gardes nationales du département de la Seine,

Invitons tous les délégués de la garde nationale de Marseille, à bien vouloir se réunir à l'Hôtel de la Préfecture, demain 29 mars à 10 heures du matin, pour s'entendre sur les mesures à prendre, afin d'éviter toutes collision et effusion de sang provoquées par la réaction.

Le Conseil municipal, issu du suffrage universel, a des droits que nous respectons, mais la garde nationale, seule à Marseille comme à Paris, a pour principale mission, en même temps que le maintien de l'ordre dans la cité, la sauvegarde de la République démocratique. Unissons donc nos efforts pour le but commun.

AMOUROUX. LANDECK. Albert MAY. MEGY, délégués de Paris²¹.

Marseille, le 28 mars 1871.

Approuvé : Les Membres de la Commission départementale,
Gaston Crémieux. Job. Etienne père. Desservy. Bosc. Sidore.
Maviel. Alerini. Guihard. Fulgeras, Bouchet. Cartoux.²² »

21 Ils sont ici quatre et non trois « délégués de Paris » : outre Amouroux, Landeck et May arrivés à Marseille le 27 mars 1871, ils comptent aussi Mégy (Edmond) également membre de *l'Internationale*, mais venu personnellement à Marseille depuis le 8 mars. MB

22 *Le Sémaphore de Marseille*, 30 mars 1871.

Charles Cartoux après son exil. Un parcours peu commun à Marseille jusqu'à son décès

Encore en exil en Espagne, Cartoux était au cœur d'un épisode politique peu commun : il fut en effet élu au Conseil général des Bouches-du-Rhône en octobre 1871 et démissionna immédiatement de ce poste avant même son retour en France. Dans une lettre relayée par la presse à la fin du mois d'octobre 1871, il annonçait sa démission à ses concitoyens, car, leur écrit-il en substance, il a besoin de travailler pour vivre et ne peut se permettre d'exercer des fonctions temporaires et gratuites de conseiller général.

« Mes chers concitoyens et amis,

J'ai appris presque en même temps et ma candidature et mon élection.

Il me serait impossible de vous exprimer selon mon cœur et mon patriotisme, la profonde satisfaction que j'éprouve pour l'honneur dont j'ai été l'objet, et pour l'immense majorité républicaine qui s'est ralliée autour de mon nom, alors surtout qu'il était entièrement en dehors de ma pensée que ma candidature puisse se produire.

Ma satisfaction est d'autant plus grande que ma personnalité est infime, et que je n'accepte pour elle, dans cette manifestation presque unanime de vos sentiments, que le seul et insigne honneur de présenter à vos yeux, ce sublime principe de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice, que vous avez voulu aujourd'hui plus que jamais, en présence de prétentions monarchiques affirmer solennellement. Un nom importe peu, tant d'autres l'eussent remporté comme le mien.

Seulement, il est une vertu républicaine que je professe entre toutes : c'est celle qui me lie au travail qui est ma seule ressource matérielle et qui me fait vivre honorablement et en dehors de tout expédient équivoque.

Or, je vais, sous peu de jours, j'espère, reprendre une place dans l'administration des chemins de fer. L'existence errante d'un employé est un frein sérieux à l'acceptation de fonctions temporaires et gratuites.

Aussi, malgré mon dévouement à la chose publique et la reconnaissance profonde que j'éprouve, je me vois dans la nécessité de décliner l'honneur que vous me faites et de donner ma démission de conseiller général.

Au milieu de tant de dévouements, les hommes ne vous manqueront pas pour me remplacer ; vous vous rallierez tous, sans exception, autour de celui qui sera choisi et qui vous offrira toutes les garanties de pureté, de famille, d'ordre, de travail et de dévouement ; qualités qui peuvent seules assurer, aujourd'hui surtout, à l'ombre du drapeau républicain, la régénération de notre malheureuse France si cruellement éprouvée.

À vous tous avec ma profonde reconnaissance, l'assurance de mon dévouement le plus fraternel.

Ch. Cartoux.²³ »

C'est le journal *L'Égalité* qui l'avait inscrit, en son absence, en tête de sa liste de candidats du Comité central républicain pour les élections des Conseils généraux et d'arrondissements ; le 8 octobre 1871 Charles Cartoux était élu à une écrasante majorité conseiller général du premier canton de Marseille (quartier Belsunce) avec 2681 voix, contre 797 pour son adversaire Émile Duclos²⁴. Quatre autres candidats de *l'Égalité*, notamment Émile Bouchet, récemment acquitté par le conseil de guerre, furent également élus avec une forte majorité, mais de manière moins éclatante que Cartoux qui décida pourtant de ne pas siéger au Conseil général pour les raisons invoquées dans la lettre ci-dessus.

23 *Le Peuple souverain*, 24 octobre 1871.

24 *Le Sémaphore de Marseille*, 9 octobre 1871.

Concernant son retour à Marseille, Cartoux l'avait annoncé par une lettre adressée au colonel Thomassin, président du Conseil de guerre à Marseille, auquel il avait aussi déjà fait parvenir un exemplaire de son mémoire. Lui faisant savoir qu'il ne craint plus à présent une prévention dont il redoutait auparavant les effets, il laisse peut-être entendre qu'il savait d'ores et déjà qu'il ne serait pas écroué.

« M. Cartoux, conseiller général pour le premier canton de Marseille, a adressé au colonel Thomassin, président du Conseil de guerre la lettre suivante :

J'ai cru devoir éviter jusqu'à ce jour une prévention dont je redoutais les effets ; le mémoire que j'ai livré au public, et dont je vous ai envoyé un exemplaire, vous a fait connaître les motifs qui m'ont déterminé à me tenir à l'écart.

Bientôt mon tour va arriver de paraître devant le conseil de guerre que vous présidez.

L'honnêteté de ma conscience et le sentiment de ma dignité et de mon devoir font aujourd'hui cesser toute hésitation de ma part.

Je me dois à moi-même, comme je dois à mes concitoyens et à mes juges du conseil de guerre de répondre aux accusations qui, dans les jours de fiévreuse tourmente, ont pu être formulées contre moi et de faire cesser tous les doutes offensants qui ont pu un instant s'élever dans l'esprit de quelques uns sur la pureté de mes sentiments de justice, de dévouement désintéressé et de conservation républicaine, inséparables des principes d'ordre public qui sont la base même de ma foi politique.

Aussi je repousse toutes les sollicitations irréfléchies, quoique cordialement dévouées, qui cherchent à me retenir encore à l'étranger, et je suis résolu à me mettre entièrement à la disposition du conseil de guerre, dès que devra commencer l'instruction de mon affaire.

C'est avec l'assurance de l'engagement d'honneur que je prends envers le conseil de guerre, que j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous présenter mes salutations les plus sincères.

Ch. Cartoux

Agent commercial des Chemins de fer du Midi.²⁵ »

Le 5 novembre 1871, la presse marseillaise signalait que Cartoux était de retour dans la ville depuis quelques jours ; s'étant présenté à la justice militaire, il avait été laissé en liberté provisoire et avait espoir qu'une ordonnance de non-lieu serait rendue en sa faveur²⁶. Quelque jours plus tard la même presse annonçait qu'il avait bénéficié d'un non-lieu le 11 novembre 1871²⁷.

Ainsi se clôturait, sans condamnation aucune, l'épisode de l'engagement de Charles Cartoux dans la Commune marseillaise de mars 1871. Sa démission des fonctions de conseiller général auxquelles il avait été brillamment élu, l'auréola d'une certaine modestie dont il fera encore preuve en politique quelques années plus tard.

Pour l'heure, après sa démission et son non-lieu, Cartoux retourna travailler à la Compagnie des chemins de fer du Midi et s'engagea parallèlement dans diverses sociétés, présidant notamment le cercle de l'Athénée méridional souvent mêlé aux luttes du parti républicain.

À la fin de l'année 1871, il était pressenti par l'*Union républicaine* marseillaise pour être candidat aux prochaines législatives partielles visant à pourvoir les sièges vacants depuis les élections de février, du fait des candidatures multiples ou de démissions. Il refusa, laissant en lice deux candidats qui seront élus en janvier 1872 : Bouchet, une personnalité locale, et Challemel-Lacour, nouveau venu à

25 *Le Séaphore de Marseille*, 19 octobre 1871. Lettre publié à l'identique dans *Le Petit Marseillais*, 20 octobre 1871.

26 *Le Séaphore de Marseille*, 5 novembre 1871

27 *Le Petit Marseillais*, 12 novembre 1871.

Marseille mais pas sur la scène politique nationale. Professeur de philosophie, ancien proscrit de 1851, Paul Challemel-Lacour avait été nommé préfet du Rhône en septembre 1870 au lendemain de la proclamation de la République mais son mandat préfectoral fut bref et mouvementé. Davantage apprécié à Marseille, il fut député avant de devenir sénateur des Bouches-du-Rhône en 1876 et de poursuivre ensuite une carrière politique au sommet de l'État.

Après plusieurs années au service des Chemins de fer du Midi, Cartoux fut, lui, nommé directeur de l'asile d'aliénés à Saint-Pierre au début des années 1880²⁸, poste qu'il occupa durant une dizaine d'années jusqu'au moment de sa mort survenue à l'âge de 57 ans le 20 mai 1886 en son domicile au quartier Saint-Pierre. Il était célibataire ; sa mère âgée de 85 ans lui survécut.

La presse locale qui lui rendit hommage en saluant la disparition d'un des plus fermes défenseurs de la démocratie marseillaise évoque à peine sa période communarde, si ce n'est pour rappeler, dans *Le Petit Provençal*, que poursuivi lors du mouvement de 1871, une ordonnance de non-lieu lui rendit sa liberté²⁹. *Le Petit Marseillais* s'appliqua, lui, à signaler les nombreuses personnalités politiques qui accompagnèrent ses funérailles civiles au cimetière Saint-Pierre : Allard le maire de Marseille en exercice et Brochier, ancien maire, étaient présents, de même que le Préfet, plusieurs conseillers municipaux et conseillers généraux, ainsi que le député du département, Clovis Hugues qui fit un discours attendu sur l'union du parti républicain. Manquait pourtant, nota le journaliste, le sénateur des Bouches-du-Rhône, Challemel-

28 Il est évoqué à ce poste dans *L'indicateur marseillais pour l'année 1880*, p. 348.

29 *Le Petit Provençal*, 21 mai 1886.

Lacour, retenu par des problèmes de santé. En revanche, cet article, pas plus que celui du *Petit Provençal* ou la nécrologie de Cartoux publiée dans *La République* du 22 mai 1886, ne font mention d'anciens communards à ses funérailles très républicaines, alors que l'amnistie totale des communards avait été prononcée depuis six ans !

Michèle Bitton

La mort de Charles Cartoux dans la presse

CHARLES CARTOUX

La démocratie marseillaise vient de perdre un de ses plus fermes défenseurs. Après quelques jours de maladie, la mort vient d'enlever à l'affection des siens d'abord, de ses amis politiques ensuite, le citoyen Charles Cartoux, directeur de l'asile des aliénés de Marseille.

Agent de la Compagnie du Midi, en 1866, Cartoux se mêla généreusement au mouvement démocratique de cette époque. Il fit partie du comité de l'*Union démocratique*, fondé sous l'empire, pour combattre ce régime abhorré. Créateur du journal *L'Égalité*, qui porta de si terribles coups au régime issu du Deux-Décembre, il collabora gratuitement à cette feuille d'avant-garde, comme tous ses collègues de l'époque.

Le 4 septembre 1870 le trouva sur la brèche. Ses opinions républicaines le firent révoquer par la Compagnie du Midi. Il participa l'un des premiers à la fondation du club de la garde nationale. Poursuivi, lors du mouvement de 1871, par le conseil de guerre, il se réfugia en Espagne. Les électeurs du 1^{er} canton le nommèrent conseiller général à une écrasante majorité. Ne pouvant rentrer en France, il envoya sa démission.

Sur ces entrefaites, une ordonnance de non-lieu lui rendit sa liberté. Cartoux s'empressa de revenir à Marseille, où la démocratie lui offrit la candidature à l'Assemblée nationale. Accepté par l'unanimité du Comité Central, il déclara se retirer des rangs, pour permettre à M. Challe-mel-Lacour de se produire. Cet acte de désintéressement était dicté, à ce sincère démocrate, par l'espoir que l'ancien professeur, proscrit par le dernier des Bonapartes, rendrait plus de services que lui à la République.

Sous les périodes nefastes de l'ordre moral, il fit partie du comité de résistance. A la chute du gouvernement de combat, Cartoux fut nommé directeur de l'asile des aliénés de Saint-Pierre, poste qu'il a occupé jusqu'au moment de sa mort.

Pendant plusieurs années, l'ancien conseiller général du 1^{er} canton de Marseille, présida le cercle de l'*Athénée Méridional*, activement mêlé à toutes les luttes du parti républicain. Son titre de fonctionnaire n'empêcha jamais Cartoux de prendre part aux élections comme membre influent de la démocratie méridionale. Partisan de la politique préconisée par le groupe de l'*Union Républicaine*, il patronna la liste Rama-

gni qui triompha au scrutin de 1878 contre celle présentée par le comité central. Ce succès lui valut de nombreux adversaires, mais tous s'inclinaient devant la loyauté, la foi démocratique, à toute épreuve, du vaillant serviteur de la République.

Aujourd'hui, toutes les nuances s'effacèrent, toutes les divisions disparaîtront, tous les enfants de la démocratie marseillaise assisteront aux obsèques de l'homme intègre, du citoyen dévoué aux institutions existantes, du fonctionnaire regretté par tout le personnel de l'établissement qu'il dirigeait avec un zèle au-dessus de tout éloge.

Nous prenons la plus vive part au deuil qui frappe Mme Cartoux, et présentons à cette mère éplorée, nos plus sincères compliments de condoléance. Les funérailles auront lieu à 9 h. du matin, à l'asile Saint-Pierre.

Le Petit Provençal, 21 mai 1886

Les Obsèques de Ch. Cartoux

Les obsèques civiles de Charles Cartoux ont eu lieu, hier matin, à neuf heures. La démocratie marseillaise avait tenu à honneur d'accompagner à sa dernière demeure le vaillant défenseur de la République aux époques néfastes de l'Empire et de l'ordre moral.

Dans les rangs du cortège, on remarquait la présence de MM. Allard, maire de Marseille; Guibert, Théophile Fabre, Besson, Maglione, conseillers généraux; Mercier, conseiller d'arrondissement; Dubiau, Nicolas, Rossat, Cohen, adjoints au maire de Marseille; Negre, conseiller municipal; Clovis Hugues, député du département; Brochier, ancien maire; les membres de la presse républicaine; de M. le préfet, accompagné de M. Aufran, chef de cabinet; de M. Pradier, conseiller de préfecture, et de plusieurs chefs de division de la Préfecture et de la Mairie.

L'affluence était enorme. Le char disparaissait sous les couronnes offertes par le cercle de l'*Athènes Méridional*, des *chers d'atelier* de l'asile Saint-Pierre, la famille Pendaries, les sociétés dont M. Cartoux était membre honoraire. La musique de Saint-Pierre précédait le funèbre convoi, venait ensuite la chorale des *Enfants d'Orphée*, avec sa bannière en deuil. Les gardiens de l'asile, en costume réglementaire, portaient les dépouilles de leur chef regretté. Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés, pour honorer la mémoire du citoyen intègre qui n'avait jamais failli à ses convictions démocratiques.

M. Rigaud, ancien président de l'*Athènes Méridional*, retraçait la vie du défunt, a rappelé les vertus civiques qui avaient attiré au regretté Cartoux les sympathies de ses nombreux amis et le respect de ses ennemis.

Après lui, le docteur médecin en chef de l'asile des aliénés, a parlé du dévouement que M. Cartoux donnait, sans compter, à la direction de l'asile, et il a énuméré les progrès inouïs accomplis dans cet asile des déshérités de l'intelligence.

MM. Tassy au nom de « l'Action républicaine » et le président de la Société des *Enfants d'Orphée*, ont tenu à dire un dernier adieu à leur ami et bienfaiteur.

M. Boyer, economé de l'asile des aliénés et ami personnel de M. Cartoux, a ému l'assistance par les regrets exprimés au nom de tous ceux qui ont connu l'ami, le camarade dans le bon combat de la lutte pour la liberté.

M. Clovis Hugues, député, a salué une dernière fois le patriote, le lutteur républicain convaincu, qui savait en imposer même à ses adversaires par la fermeté de ses convictions. Le député des Bouches-du-Rhône, dans une improvisation qui a vivement ému les auditeurs, a montré que l'union du parti républicain n'est pas un vain mot et que les combattants de la grande cause démocratique savent rendre hommage à un des leurs, malgré les divisions passagères qui les placent dans l'une ou l'autre nuance républicaine.

Cette partie du discours de M. Clovis Hugues a été particulièrement remarquée et approuvée. C'est au nom de la démocratie des Bouches-du-Rhône que le député a adressé le dernier adieu au regretté Cartoux; c'est en son nom aussi

qu'il a envoyé au bord de la tombe du fils un témoignage de sympathie à la mère du directeur de l'asile des aliénés et à la République qui perd un de ses plus dévoués enfants.

Quelques personnes ont paru s'étonner de l'absence de M. Challemel-Lacour. D'après les renseignements qui nous parviennent d'une source autorisée et les lettres qui nous ont été communiquées, l'honorable sénateur des Bouches-du-Rhône n'a pu assister aux funérailles de son intime ami, cloqué qu'il est lui-même, dans un lit, depuis quelques jours. M. Challemel-Lacour a profondément regretté de ne pouvoir venir dire un dernier adieu au directeur de l'asile Saint-Pierre, un dévoué citoyen qui possédait toute son estime et son admiration. S'il n'avait pas été malade, il aurait figuré l'un des premiers dans les rangs du cortège.

NÉCROLOGIE

La démocratie marseillaise vient de perdre un de ses serviteurs les plus fidèles et les plus intelligents : M. Charles Cartoux est mort la nuit dernière. Dès les dernières années de l'empire, voyant clairement les catastrophes auxquelles ce régime entraînait la France avec une rapidité accélérée, il s'était placé aux premiers rangs de l'opposition républicaine. Il avait puissamment contribué à préparer et à faire triompher, en 1869, la candidature de Gambetta à Marseille.

Dans toutes les crises qui ont précédé ou accompagné l'établissement de la République, on l'avait vu constamment prodiguant son activité, sans souci du péril. Ses conseils étaient toujours pleins de bon sens, et l'aménité de son caractère égalait sa fermeté. Plus d'une fois les électeurs avaient jeté les yeux sur lui pour les représenter dans les Chambres, mais ils n'avaient pu triompher de sa modestie. Depuis la mort de Gambetta, il vivait dans une sorte de retraite volontaire, mais sans humeur chagrine contre personne, sans avoir rien perdu de ses espérances, attendant que le temps eût raison des injustices ou des exagérations et ramenât le parti républicain au sentiment de la discipline, qu'il considérait comme aussi nécessaire pour gouverner que pour combattre. Il était depuis plusieurs années directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Pierre, et il portait dans l'accomplissement de ses fonctions délicates, souvent pénibles pour un cœur comme le sien, un attachement à ses devoirs qui allait jusqu'au dévouement. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre lors de la dernière épidémie conservent le souvenir de cette énergie tranquille qui animait et soutenait tout le monde autour de lui. L'année dernière, il avait perdu sa sœur, enlevée par le choléra. Il laisse une mère âgée de quatre-vingt-cinq ans, sans autre fortune que la considération dont son fils a été entouré jusqu'à la fin et que les luttes politiques n'avaient point entamée. Nous prions Mme Cartoux de recevoir le témoignage de nos sympathies.

Charles Cartoux n'était pas décoré.

La République, 22 mai 1886.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Charles Cartoux (1828-1886)	9
De sa naissance à Nîmes jusqu'à son exil en Espagne en 1871	
<i>Au public marseillais, au conseil de guerre siégeant à Marseille</i>	13
Annexes : Proclamations et avis de la Commission départementale portant le nom de Cartoux	41
Charles Cartoux après son exil. Un parcours peu commun à Marseille jusqu'à son décès	45
La mort de Charles Cartoux dans la presse	50

C'est à Barcelone où ils s'était exilé pour échapper à des poursuites judiciaires après la Commune de Marseille de 1871 que Charles Cartoux (1828-1886) a fait imprimer cette longue lettre adressée au public marseillais et au conseil de guerre. Désireux de revenir en France, il se défend d'avoir joué un rôle important dans les événements qui ont marqué Marseille, en renvoyant souvent la responsabilité sur les autres. Délégué du Club républicain de la garde nationale au sein de la Commission départementale provisoire de douze membres présidée par Gaston Crémieux installée le 23 mars 1871 dans la préfecture occupée, son témoignage est important pour l'histoire de la Commune de Marseille sur laquelle peu d'acteurs notoires ont écrit. Revenu en France en novembre 1871, il se présenta spontanément aux autorités militaires et bénéficia d'un non-lieu. Il poursuivit ensuite un parcours peu commun à Marseille, en refusant toute charge politique honorifique.